

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00303

Numéro SIREN : 793 750 332

Nom ou dénomination : 3 ADS AGENCEMENT AMENAGEMENT ARCHITECTURE DU SUD

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 3897

Greffes du tribunal de commerce de NARBONNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/3897

Déposant :

Nom/dénomination : 3 ADS AGENCEMENT AMENAGEMENT ARCHITECTURE DU SUD

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 793 750 332

N° gestion : 2013 B 00303

SAS 3 ADS

29 Avenue du Champ de Mars
11100 NARBONNE

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 30/06/2019

COGEC

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES**

SARL au capital de 77500 €
14 Rue Ernest Cognacq - 11100 NARBONNE
Tél. 04 68 90 32 32 - Fax 04 68 90 32 30



[Handwritten signature]

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	1 148	1 148			
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	20 310	20 310			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	8 485	7 189	1 296	970	326
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	29 943	28 647	1 296	970	326
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	33 001		33 001	4 707	28 294
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	7		7		7
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				8 406	- 8 406
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	638		638	216	422
. Autres				1 918	- 1 918
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	340 321		340 321	175 043	165 278
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	4 532		4 532	4 438	94
TOTAL (II)	378 499		378 499	194 728	183 771
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	408 442	28 647	379 795	195 698	184 097

voir l'Attestation de l'expert comptable

SARL COGEC

Page 2



[Signature]

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	141 443	111 612	29 831
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	77 365	29 830	47 535
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	229 808	152 443	77 365
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		238	- 238
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 307	2 072	- 765
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 581	13 106	56 475
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	9 469		9 469
. Organismes sociaux	22 152	23 618	- 1 466
. Etat, impôts sur les bénéfices	14 335		14 335
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 779	3 446	26 333
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 364	777	2 587
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	149 987	43 256	106 731
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	379 795	195 698	184 097

voir l'Attestation de l'expert comptable

SARL COGEC

Page 3

Annexes comptables au 30/06/2019**SAS 3 ADS****ANNEXE**

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 379 795,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 77 365,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/09/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



SAS 3 ADS

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE de l'année civile 2018 fut évalué à la somme de 3 634 .



SAS 3 ADS**ANNEXE**

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Frais d'établissement = 1 148 E**

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 148	1 148		%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 148	1 148		

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 29 943 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 458			21 458
Immobilisations corporelles	7 769	716		8 485
Immobilisations financières				
TOTAL	29 227	716		29 943

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 28 647 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 458			21 458
Immobilisations corporelles	6 799	389		7 189
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	28 257	389		28 647

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 148	1 148	0	1 ans
Autres immob. incorporelles	20 310	20 310	0	de 1 à 3 ans
Matériel bureau & informatique	7 493	6 593	900	de 3 à 5 ans
Mobilier	992	596	396	10 ans
TOTAL	29 943	28 647	1 296	

SAS 3 ADS

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des Immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 38 178 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	38 178	38 178	
TOTAL	38 178	38 178	

3.4 - Charges constatées d'avance = 4 532 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



SAS 3 ADS**ANNEXE**

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 10 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 149 987 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 307	1 307		
Fournisseurs	69 581	69 581		
Dettes fiscales & sociales	79 099	79 099		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	149 987	149 987		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 7 071 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 051
Dettes fiscales & sociales	1 020
Autres dettes	
TOTAL	7 071

SAS 3 ADS**ANNEXE**

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 754 151 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	668 362	88,62 %
Prestations de services	85 789	11,38 %
TOTAL	754 151	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 22 537 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	99 903		99 903
Résultat financier	-1		-1
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	99 902	22 537	77 365

SAS 3 ADS

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 4 532 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	4 532
TOTAL	4 532

8.2 - Charges à payer = 7 071 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	6 051
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	6 051
Dettes fiscales et sociales :	1 020
Autres charges sociales à payer(438600)	98
Etat autres charges à payer(448600)	922
TOTAL	7 071

SAS 3 ADS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	754 151	638 606	592 746	545 864	380 708
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	100 292	35 928	57 189	61 582	33 354
c) Impôt sur les bénéfices	22 537	4 566	9 589	9 097	3 945
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	77 755	31 362	47 600	52 485	29 409
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	77 365	29 830	43 723	42 209	23 870
f) Montants des bénéfices distribués					16 000
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	78	31	48	52	29
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	77	30	44	42	24
c) Dividende versé à chaque action					16
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3	3	3	3	2
b) Montant de la masse salariale	143 341	117 085	117 191	113 887	62 241
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	51 821	41 288	41 587	40 456	21 606

Observations complémentaires

SAS 3 ADS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Des comptes annuels présenté en Euros

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet COGEC SARL, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SAS 3 ADS ,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	379 795
Chiffre d'affaires hors taxes	754 151
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	77 365

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour COGEC SARL
Fait à NARBONNE le 03/09/2019

SARL COGEC

Page 22





[Handwritten signature]

3 ADS AGENCEMENT AMENAGEMENT ARCHITECTURE DU SUD
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 29 Avenue du Champs de Mars
11100 NARBONNE
793 750 332 RCS NARBONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 NOVEMBRE 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2019

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 77 365 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes 50 000 euros
soit 50 euros par action

Le solde 27 365 euros
en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 168 808 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social
durant le mois de décembre 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40%

AN



Handwritten signature or initials.

sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

